



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20240125-DELIB20240109-DE
Reçu le 30/01/2024

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 25 janvier 2024

Date de convocation : le 19 janvier 2024

Date d'affichage : 19 janvier 2024

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Étaient présents : Monique ALIES - Alain ANGLES – Marc AUGUY - Christophe BERNIE – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Bruno CAVAINAC - Jean-François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS – Sébastien DAVID - Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Jean-Luc FARJOU – Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL – Christian LABORIE – Christophe LABORIE – René MOUYSET – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Dominique ROUQUETTE - Thierry TEULIER – Pierre TIEULIE – Bernard VERDIE

Étaient absents ou excusés : 25 Dont 1 ont donné procuration

Votes Pour : 26
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2024/01/09

Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services DGAS

Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services DGAS

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et que les *établissements publics de plus de 20 000 habitants* et plus ont la possibilité de recruter sur un emploi fonctionnel un directeur général adjoint des services.

Le SIEDA est un syndicat mixte classé établissement de 20 000 à 40 000 habitants.

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de créer un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services, afin de seconder et de suppléer, le cas échéant, le directeur général des services dans ses diverses fonctions., sous l'autorité du Président du SIEDA.

L'emploi fonctionnel pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A des filières pour le DGAS : administrative ou technique, aux grades d'attaché ou d'ingénieur par voie de détachement.

Monsieur le Président propose

- De créer un emploi un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services à temps complet,
- D'autoriser le Président à y pourvoir dans les conditions statutaires
- D'attribuer à l'agent détaché sur l'emploi de DGAS le régime indemnitaire de la collectivité
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2024

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

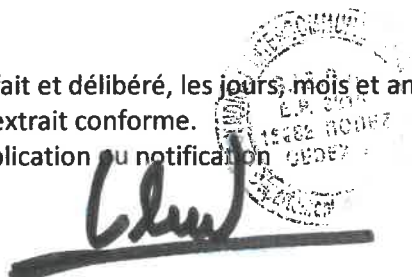
- un emploi un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services à temps complet, à pourvoir du 01 mars 2024.
- Autorise Monsieur le Président à y pourvoir dans les conditions statutaires
- Attribue à l'agent détaché sur l'emploi de DGAS le régime indemnitaire de la collectivité
- D'inscrire les dépenses correspondantes au chapitre 012 du budget primitif 2024

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification

Du



[Signature]



Le Président du SIEDA
[Signature]
Sébastien DAVID